n° 103

Vivre à Roybon

Ville de Roybon - Bulletin municipal - Septembre à Décembre 2014

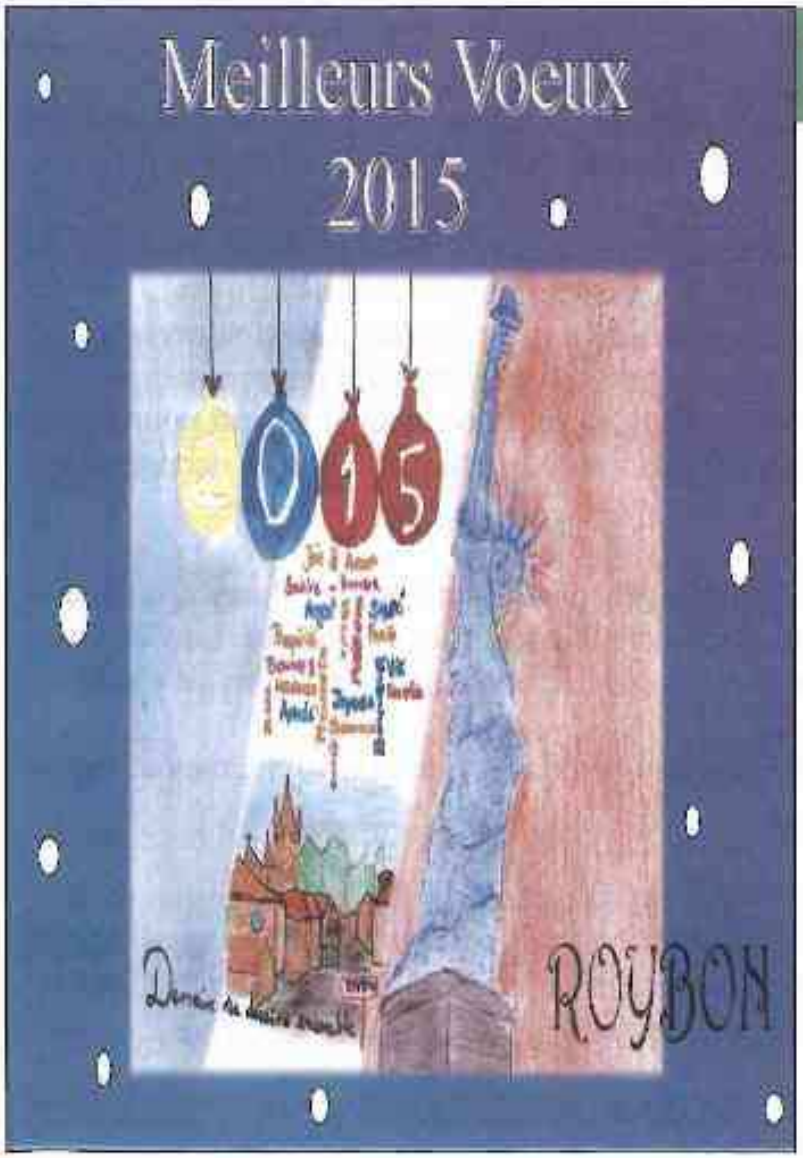

Rubriques :

Mot du Maire

Vie du Conseil municipal

Actualités

Ça s'est passé !

Bièvre Isère Communauté

Monsieur le Maire, les élus du Conseil municipal et l'ensemble des agents municipaux vous souhaitent d'heureuses fêtes de fin d'année !

Hommage

Chères Roybonnaises, Chers Roybonnais

Cela fait neuf mois que nous sommes élus pour assurer l'avenir de notre village Nous avons pris à cœur de nous mettre rapidement à l'ouvrage de découvrir l'ampleur de la tâche qui nous attendait. Le fonctionnement des services de la Mairie est structuré et organisé. Nous en avons besoin pour répondre aux attentes et à nos besoins. Malgré nos faibles moyens, nous mettons tout en œuvre pour Roybon et ses habitants.

La vente du terrain du bois des Avenières s'est réalisée au prix convenu en 2009 et nous a permis de rembourser un crédit de trésorerie qui nous évitera d'avoir à nouveau recours à l'emprunt et d'aggraver encore plus l'état des finances, communales. Le jugement des recours à l'encontre de l'arrêté du préfet autorisant les travaux par diverses associations nous a été rendu en début de semaine.
Trois des quatre recours ont été rejetés et Pierre et Vacances s'est pourvu en cassation. Cela ne suspend en rien les travaux de défrichement qui reprendront à compter du 5 janvier 2015. Nous comptons sur notre gouvernement pour donner au Préfet l'ordre de faire évacuer la maison de la Marquise qui est occupée illégalement par les Zadistes.

Nous vivons une période très troublée, fatigante et stressante. Pour certains la peur s'installe, pour d'autres un sentiment d'insécurité les gagnent. La violence accapare d'autres. Restons unis et soudés ! Je vous demande à tous de garder votre calme et votre sang-froid.
L'avis et les convictions de chacun sont respectés, que l'on soutienne ou non ce projet. Sachez-le.

Mon principal objectif est de donner un nouvel élan à Roybon pour donner un cadre de vie confortable et l'envie à chacun de s'investir pour Roybon, notre village. S'impliquer dans le monde associatif, redonner de la vie à notre village et lui rendre son âme et son charme d'antan.

Je vous invite, avec l'ensemble des élus, à la soirée des vœux qui se déroulera le 9 janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes.
Je saurai vous compter nombreux à cette soirée que nous avons voulu rendre très conviviale.

Je vous souhaite de passer de très agréables fêtes de fin d'année

Votre maire
Serge Perraud

Conseil municipal du 10 octobre 2014

- **Règlement local de publicité** : un travail est lancé pour protéger l'horizon et améliorer le cadre de vie de ses habitants, protéger tous les monuments remarquables que compte Roybon.
- **Ancien collège** : les travaux d'installation de radiateurs dans plusieurs salles dont l'actuelle Salle du Conseil et l'ancienne cuisine sont en cours.
- **Multi-accueil** : 19 places seront occupées dès janvier.
- **Conseil d'administration de l'EHPAD** : Madame Simone BERRUYER est nommée au Conseil d'Administration de la résidence.
- **Salle des fêtes** : le nouveau contrat ainsi que le règlement d'utilisation sont adoptés à l'unanimité.
- **Autorisation de recruter** : Monsieur le Maire a demandé au Conseil l'autorisation de recruter du personnel (accroissement d'activité, besoin imposé à la collectivité, remplacement d'un agent titulaire indisponible).
- **Gestion du parc locatif communal** : une convention de gestion du parc locatif sera signée par la mairie avec la société SIRES
- **Ordures ménagères** : une taxe sur les ordures ménagères sera instituée prochainement sur le territoire Bièvre Isère, à la place d'une redevance.

Conseil municipal du 7 novembre 2014

- **Ordures ménagères** : une taxe sur les ordures ménagères sera instituée prochainement sur le territoire Bièvre Isère, à la place d'une redevance.
- **Contournement du village** : les entreprises ont été choisies suite à l'analyse réalisée par le maître d'œuvre. Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés.
- Projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier des Baytières par la SDH.
- **TAP / rythmes scolaires** : satisfaction générale des instituteurs, des parents et des enfants.
- **Bibliothèque** : mise en réseau des bibliothèques du territoire dès mars 2015.

Roybon au service de ses aînés !

Serge Perraud, Maire de Roybon, a invité le 16 décembre dernier Madame Gisèle Perez, première vice-présidente du Conseil général de l'Isère, pour la signature de la première convention « Aide Personnalisée à l'Autonomie » signée sur le territoire de Bièvre Valloire.

Monsieur Poussier, directeur de l'Ehpad, les responsables d'associations et des membres du personnel de l'Ehpad concernés ainsi que les élus du territoire avaient répondu à l'invitation.

Cette convention permettra aux habitants des Chambaran de bénéficier d'une information de proximité sur les aides possibles pour les personnes âgées ou handicapées et pour leurs familles. Ce point d'information se mettra en place au secrétariat de l'Ehpad René- Marion, du lundi au vendredi et un samedi sur deux.

Un premier pas concret dans le service à la personne sur le pays de Chambaran.

Roybon : village le mieux fleuri de sa catégorie !

Sous la houlette d'Elisabeth Roux, les élus avaient décidé d'inscrire Roybon au concours des villes et villages fleuris de l'Isère.

Bien leur en a pris car Roybon, grâce à l'initiative des élus en charge du fleurissement et au travail des cantonniers, a décroché le 1er prix de sa catégorie pour l'année 2014 !
La volonté de redonner à Roybon son charme originel est en marche. Décrocher la 1ère fleur ? Un objectif affiché par les élus.

Location de la salle des fêtes communale

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le nouveau règlement et les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.
Une procédure d'état des lieux sera désormais réalisée pour toute mise à disposition.
Ces nouvelles conditions s'appliqueront dès le 1er janvier 2015.

ROYBON		EXTERIEUR	
ASSOCIATIONS	GRATUIT	ASSOCIATIONS	140 €
PARTICULIERS / GROUPES	100 €	PARTICULIERS / GROUPES	150 €

Mise en location des garages communaux

Afin de répondre à la demande croissante de places de stationnement, la municipalité a décidé de mettre en location dix garages individuels fermés à partir du 1er Janvier 2015 situés Venelle des Calades et à proximité Place du Temple, au tarif mensuel de 35 €.
Pour plus de renseignements et pour déposer un dossier de location, merci de contacter le secrétariat de Mairie.

Nouvelle organisation du travail des cantonniers et nomination des référents de quartiers

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service technique et pour répondre aux demandes des roybonnais plus rapidement et efficacement, le travail des agents du service technique a été réorganisé.

Les élus en charge des travaux et de l'entretien ont créé plusieurs secteurs, dans le village et en campagne, et nommé un habitant référent par quartier.
Au moyen de fiches de liaison, les référents de quartier pourront joindre le cantonnier détaché sur le secteur pour lui permettre d'intervenir efficacement.

Ce fonctionnement permet de maitriser les spécificités de chaque quartier, de connaitre et d'évaluer les besoins et les actions à mener pour apporter la solution.

Les zones géographiques retenues sont :

- Le Plan Michat —Grignon — la Bâtie— Le Gerbet
- Le Pré Reynaud — Le Pilon — Le Vatilier
- Le Meunier — Les Adroits — Le Malatras — Le Brûle Fer
- Val Galaure—Les Envers
- Le Charlet — Le Grand Julin — Le Périnard — Royandière
- Bourgeonnière — La Marquise — La Verne
- La Perrache — Le Vicat — L'Aigue Noir bas et haut — L'Allemagne
- La Trappe — Gargamelle — Clairfont
- L'Etoile — Les Bugnasses — La Verrerie
- Le village est réparti en quatre secteurs

⇒ Les Molières
⇒ Les Baytières
⇒ La Sapinière
⇒ La Merlière

Carnet de notes — 1er août 1944

Dans la continuité de la saison culturelle Bièvre Isère, nous avons pu assister à un magnifique concert à l'église de Roybon le 15 novembre. Une lecture de courriers de soldats accompagnée de musiques de compositeurs français et allemands.
Durant une heure, le spectacle a ravi les spectateurs présents !

Mise en réseau des bibliothèques de Bièvre Isère

La bibliothèque intercommunale de Roybon intègre à compter du 3 mars 2015 le réseau des bibliothèques de Bièvre Isère.
Avec votre nouvelle carte d'adhérent, vous pourrez profiter des documents de toutes les bibliothèques de la Communauté de Communes.

Plus de 100 000 documents (livres, CD, DVD...) seront disponibles.

Alors n'hésitez plus...venez vous inscrire à la bibliothèque !

Tous à vos aiguilles !

Un projet d'animation et de composition autour du tricot urbain est en préparation, dans le cadre de la journée mondiale du tricot qui se déroulera au mois de juin prochain.

Certains monuments pourront ainsi être habillés et une exposition photos sera réalisée grâce à ces travaux.
Notre Statue de la Liberté serait d'accord...

Sandrine Bouvier vous donnera les informations complémentaires à la bibliothèque de Roybon et pourra vous fournir en mailles.

Soirée Théâtre de l'association « Pour des sourires »

L'association théâtrale de Saint Donat, à la demande de l'associatic « Pour des sourires », a joué devant une assistance nombreuse la pièc « Nuit d'ivresse » de Josiane Balasko, le samedi 18 octobre à la sal des fêtes.
L'association « Pour des sourires » coopère étroitement avec le servic d'animation de la résidence René Marion et depuis septembre 2014, « la boutique des sourires » est ouverte chaque vendredi après-midi, au profit des résidents pour leur proposer des vêtements et des acces soires.

Génération mouvement présent pour ses adhérents !

Le Club Génération Mouvement témoigne de sa vitalité !
Le 19 octobre à la salle des fêtes puis le 14 novembre dans la salle di Club, la collégiale a organisé deux événements majeurs : le repas an nuel du Club et le loto !
Des instants de joie et de partage qui ont satisfaits les nombreux roybon nais présents.

(Repas du 18 octobre à la salle des fêtes de Roybon)

Cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts

Sous une matinée clémente, plus de 300 personnes avaient répondu présents à l'invitation de Monsieur le Maire pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre et l'Armistice du 11 novembre, au Monument aux Morts. Lors d'une cérémonie empreinte d'émotion, les enfants de l'école ont chanté « La Marseillaise » après avoir lu l'appel aux morts.
Le vin d'honneur donné à la salle des fêtes permis à tous de découvrir l'exposition réalisée par les enfants de l'école pour l'occasion, retraçant le quotidien et le courage des soldats morts pour la France.

Le Théâtre du Nez sur scène !

Les comédiens roybonnais du Théâtre du Nez ont, comme le veut la tradition, rejoué leur création annuelle « Radio, rebelles et petites ravioles » le samedi 22 novembre. La soupe aux potirons était offerte par l'association Encore un beau succès pour le « Théâtre du Nez », présente à Roybon depuis 16 ans. Franck Kabri, Président de l'association, nous a déjà donné rendez-vous en juillet prochain !

Repas des aînés du 29 novembre

Plus de 110 roybonnais avaient répondu présents à l'invitation du Maire, des élus et des membres du CCAS de Roybon pour le traditionnel repas de fin d'année des aînés, à la salle des fêtes. Le service était assuré par les élus du Conseil municipal, leurs conjoints et les membres du CCAS pour cette nouvelle édition.
Dans une ambiance musicale autour d'un excellent repas, nos aînés ont pu se retrouver et partager un moment de joie et de convivialité.

Fête de Noël sous les Halles !

En cette période de fêtes de Noël et de fin d'année, et pour le plaisir des petits et des grands, le Sou des écoles et l'Amicale des donneurs de sang organisaient, avec le concours de la municipalité, un moment de convivialité dans un décor de Noël, sous les Halles le 20 décembre. Une ambiance familiale et chaleureuse où chacun a pu déguster crêpes, vin chaud et boissons chaudes. Les enfants n'étaient pas oubliés puisque des promenades en poneys étaient organisées Place Saint Romme, piétonne pour l'occasion.

Assemblées générales des associations

L'Amicale des donneurs de sang de la Galaure s'est réunie en assemblée générale, sous la direction de Sébastien Thomas.

L'assemblée générale de l'association « Club cyclotourisme et VTT des Chambaran » s'est tenue dans l'ancienne cantine du collège de Roybon.

Journées du patrimoine

Roybon accueillait cette année encore les Journées du patrimoine. Les nombreux visiteurs ont pu découvrir une exposition photo à l'église, découvrir le village en suivant le parcours découverte « Mémoire de galets », visiter l'Abbaye Notre-Dame de Chambaran, se rendre à l'Office du Tourisme et admirer le « Lâcher de peintres », où plusieurs artistes ont pratiqué leur art et mis en valeur notre village.

Vous souhaitez construire ou agrandir votre logement ou votre local d'activité ?
Vous souhaitez refaire votre façade ou votre toiture ?
Vous recherchez les conseils d'un architecte pour ce projet ?

Bièvre-Isère Communauté, en partenariat avec le CAUE de l'Isère, propose des permanences gratuites d'un architecte-conseiller à destination à destination du grand public ou des professionnels de l'immobilier.
Ces dernières ont lieu sur rendez-vous dans quatre lieux différents :

- ⇒ La Côte Saint André : tous les 1er lundi matin du mois à la communauté de communes ;
- ⇒ Saint Etienne de Saint Geoirs : tous les 3ème lundi matin du mois à la communauté de communes ;
- ⇒ Roybon : tous les 2ème vendredi après-midi du mois à la communauté de communes
- ⇒ Saint Siméon de Bressieux : tous les 4ème vendredi après-midi du mois à la mairie

⇒
Pour avoir plus de renseignements et prendre rendez-vous, contactez le service Habitat de Bièvre-Isère Communauté au 04 76 93 51 46.

Un service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols commun

Lors du Conseil Communautaire du mois de novembre dernier, les élus communautaires ont entériné la création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) afin d'instruire les autorisations d'urbanisme (permis de construire) pour le compte des communes ou de groupements de collectivités extérieures au territoire. Le futur service de Bièvre Isère Communauté sera chargé d'instruire les permis de construire, de démolir ou d'aménager, ainsi que les déclarations préalables (DP) (pour les communes qui ne le font pas déjà elles-mêmes) et les certificats d'urbanisme opérationnels (CUB). Une convention-cadre conclue entre l'intercommunalité et chaque commune, précisera la nature des actes instruits par le service commun, ainsi que les missions et responsabilités de chacun. Cette démarche s'inscrit dans une logique de solidarité et de mutualisation des moyens entre les communes membres, 4ème volet du projet de territoire de Bièvre Isère Communauté.

La Base Ados de Bièvre Isère Communauté

Les animateurs Base Ados s'installent dans leurs nouveaux locaux !
Vous pouvez désormais les rejoindre à l'Espace des Alpes à La Côte St André.

L'accueil «libre et spontané» qui existe pendant les mercredis et vendredis des périodes scolaires s'étend pour la première fois aux vacances ! Il permet aux jeunes qui ne participent pas à l'activité du jour (par non-disponibilité, rythme, envie etc...) de bénéficier de l'accueil BASE ADOS, Espace des Alpes, 38260 La Côte St André. Sur place, un animateur sera présent et différents espaces dédiés vous attendent: un espace jeux (société, baby, billard...), revues, matériel sportif, coin détente, télévision etc... . C'est aussi là l'occasion de mettre en marche des projets pour des groupes qui le souhaitent. Le premier essai est gratuit pour les adolescents pas encore adhérents.

Passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le service Déchets de Bièvre Isère Communauté intervient dans les domaines suivants et est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ancien territoire de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers et de la Communauté de communes Bièvre Toutes-Aures et par la Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur l'ancien territoire de la Communauté de communes du Pays de Chambaran.

Or, les services de l'État imposent à Bièvre Isère Communauté une harmonisation du mode de financement dans un délai de 5 ans maximum. Afin de garantir l'équité des habitants des 41 communes devant le financement du service, il a été décidé de ne pas attendre ce délai de 5 ans pour harmoniser le financement.

Les conclusions d'une étude financière réalisée de juin à septembre 2014, montrent que le passage à la TEOM, perçue sur la taxe foncière, est plus favorable pour une très grande majorité de la population.

Le vote des taux de TEOM 2015 devra intervenir avant le 15 avril 2015.

Cette décision entraîne donc un changement de facturation pour la commune de Roybon à partir du 1er janvier 2015. En effet, les dernières factures de redevance pour le deuxième semestre 2014 seront envoyées fin novembre aux redevables concernés. À partir du 1er janvier 2015, il sera appliqué aux propriétaires, redevables d'une taxe foncière, la TEOM avec le taux voté par Bièvre Isère Communauté début 2015. Il n'y aura donc plus de facturation bi-annuelle selon le nombre de personnes et le nombre de ramassage par semaine.

Imagez-vous

Imaginé, réalisé et interprété par Monique BRUN.
La chanteuse et comédienne compose un spectacle où l'expression a capella est incontournable pour mieux exprimer le verbe.

RDV le 20 mars 2015 dès 20h30 à Roybon !

Aidons nos aînés

Que faire pour que nos aînés soient le mieux possible chez eux, à leur domicile ?
Nous avons la solution : L'association « Bien vivre sur notre territoire »

Roybon, dont 30% de la population est âgée de + de 65 ans, a la chance d'être pourvu de nombreux services, de commerces de proximité, de professionnels de santé (Docteur généraliste, Cabinets de soins infirmiers, Chirurgiens-dentistes, une pharmacie), un service d'aide à domicile et de portage des repas, une bibliothèque, un club des aînés dynamique, un Centre communal d'actions sociales et l'EHPAD René MARION.
L'association «Bien vivre sur notre territoire», créée en juillet 2014, a pour mission de mettre en commun des moyens afin de rendre des services plus accessibles à nos aînés.

Plusieurs actions sont prévues pour l'année 2015 :

- Un véhicule avec chauffeur sera mis à la disposition des adhérents de l'association pour leur permettre de se rendre à ROYBON
- Un local associatif sera mis à disposition pour accueillir les adhérents participant à des activités et partager des moments d'échange et de convivialité, un véritable lieu de vie

Si vous souhaitez rejoindre cette aventure, en faire bénéficier un membre de votre famille, un proche ou un voisin, merci de retourner le bulletin d'adhésion signé.

Nous comptons sur vous,

Bernard PERRIOLAT
Président de « Bien vivre sur notre territoire »

Merci de retourner ce bulletin complété et signé avec votre chèque de règlement :
À **Jean Claude FOUDRAZ** 600 ROUTE DU GERBET 38940 ROYBON
Trésorier de l'association

Association « Bien Vivre sur notre territoire »	Votre nom :
N° préfecture W381015607	Prénom :
SIRET : N° 804 167 138 000 10	Téléphone fixe :
J'adhère à l'association	Téléphone portable :
Je verse par chèque bancaire à l'ordre de l'association :	Adresse :
Je fais un don de_____ Euros	Email :
Total de mon versement _____ Euros	Date de naissance :
Fait à _____	Le :
	Signature :

Le bureau de l'association
Président : Bernard PERRIOLAT, Secrétaire : Marie Danielle TROUILLET, Trésorier : Jean Claude FOUDRAZ,
Membres : Anne Laure LE FRANCOIS, Françoise MACHUT.

La commune de Roybon vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

PROCHAINE PARUTION
Mars 2015

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Serge PERRAUD, Maire.
Rédaction et mise en page : Commission Municipale.
Impression : Secrétariat.
Téléphone : 04.76.36.21.79
Télécopie : 04.76.36.27.48